

Réunion du 3 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Louise RICHERT

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

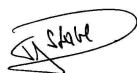
**N° CP/2013/407 - Gestion de déchets - 2311**  
**Travaux d'installation d'un dispositif d'aération forcée à l'usine de compostage du SMICTOM d'Alsace Centrale - Avenant**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention conclue avec le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale pour les travaux d'installation d'un dispositif d'aération forcée à l'usine de compostage (UCOM) de SCHERWILLER.

Cet avenant concerne le rééchelonnement des versements des crédits de paiement sur les années 2013 et 2014 et n'entraîne pas de modification du montant global de la subvention.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer cet avenant au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130603-77797-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 14/06/13